



<b>MEMBRES</b>	37
<b>PRESENTS</b>	24
<b>VOTANTS</b>	24
<b>POUR</b>	24
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	0

## SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-017

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaude s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

### **Compétence Production**

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOULAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, M RENAULT Alain, M REYNAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude, M STOEBNER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale, M MAYAUD Thierry.

Absents : M BONNETAUD Guillaume, M BREGAINT Jean-Louis, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M LABREGERE Olivier, Mme LAFOREST Claudine, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, M PAROT Serge, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

---

### Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au Comité Syndical que dans le cadre de l'intégration de nouvelles compétences prévues en 2026, il est proposé de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la création à compter du 1er janvier 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de trente-cinq heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service des eaux ;

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Bernadette LACOUTURE

